

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE- INTERNET : www.infogreffe.fr

CABINET ACOR - SOCIETE D'AVOCATS
SERVICE FORMALITES
BP 61445
35514 CESSON SEVIGNE CEDEX

V/REF :

N/REF : 2001 B 168 / 2007-A-1956

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 27/07/2007,

P.V. d'assemblée du 29/06/2007

- RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE -
CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

LETTRE D'ACCEPTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Concernant la société

"BOURGOGNE VAL DE LOIR" PAR ABREVIATION "B.V.L."

Société par actions simplifiée

"VAUMIGNY"

28200 SAINT DENIS LES PONTS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1956 le 27/07/2007

R.C.S. CHARTRES 437 612 195 (2001 B 168)

Fait à CHARTRES le 27/07/2007,

Le Greffier



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

BOURGOGNE VAL DE LOIR

B.V.L.

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 390 810 €

Siège social : "Vaumigny" - SAINT DENIS LES PONTS (Eure-et-Loir)

R.C.S. CHARTRES 437 612 195

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2007

L'an deux mil sept,
le vendredi vingt-neuf juin,
à onze heures quinze,

les actionnaires de la société "**BOURGOGNE VAL DE LOIR**", par abréviation "**B.V.L.**", société par actions simplifiée au capital de 1 390 810 € divisé en 139 081 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Président, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Pierre BORRA, en sa qualité de Président.

La société "FITECO", Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée et est représentée par Monsieur Jean-Paul SUREAU.

Monsieur Charles DELAGE, avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président arrête et certifie la feuille de présence et constate que les actionnaires présents, ou représentés, possèdent 136 781 actions sur les 139 081 actions formant le capital social.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

0 0
0

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence de l'Assemblée,

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes et, généralement, tous les documents nécessaires à l'information des actionnaires ont été déposés au siège social et tenus à leur disposition.

L'Assemblée lui donne acte, sur sa demande, de sa déclaration.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- approbation des comptes ;
- affectation des résultats ;
- approbation des conventions réglementées ;
- formalités de publicité ;
- renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- questions diverses.

0 0
0

Le Président donne lecture aux actionnaires de son rapport de gestion. Il fait, en outre, un exposé devant l'Assemblée sur la situation des sociétés filiales "BRISARD NOGUES VAL DE LOIR", "S.A.S. BLONDEAU" et "BVL EXPO" au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus et les perspectives d'avenir.

Lecture est ensuite donnée du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président déclare alors la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

0 0
0

Après un échange d'observations entre les actionnaires, le Président, constatant que personne ne demande plus la parole, met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société "FITECO" est venu ce jour à expiration, renouvelle ledit mandat pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012 et qui se tiendra au cours des six mois suivants.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, Commissaire aux comptes inscrit près de la Compagnie Régionale de CAEN, exerçant à LA FERTE MACE (Orne), Z.I., Rue des Peupliers, en remplacement de Monsieur Jean-Claude GIRAULT dont le mandat est venu à expiration.

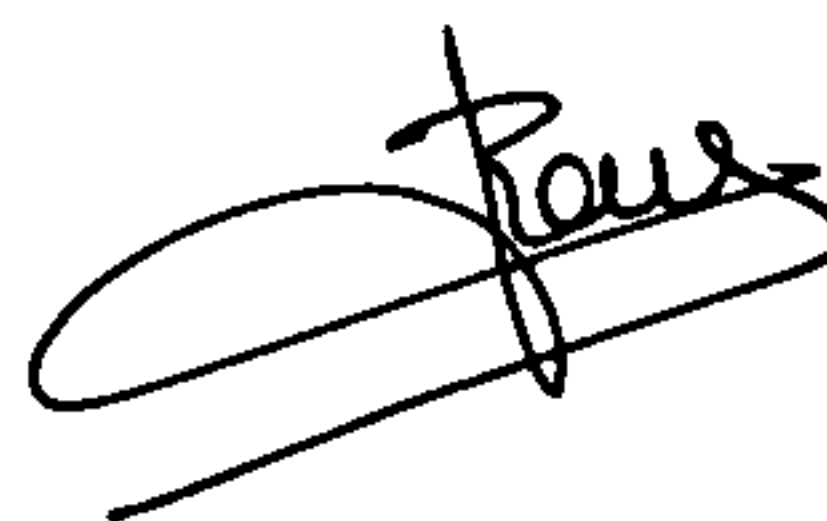
Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

0 0
0

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quarante-cinq.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



VANDERGUCHT Jean-Marie

Z.I. Rue des Peupliers

B.P. 58

61600 LA FERTE-MACE

Tél. : 02.33.30.78.78

Télécopie : 02.33.30.89.81

E-mail : bureau@fiteco-lafertemace.com
www.fiteco.com

S.A.S. BOURGOGNE VAL DE LOIR

Vaumigny

28200 ST DENIS LES PONTS

N/REF. : 404/JMV/NC

LA FERTE-MACE, le 4 juillet 2007

OBJET : Acceptation mandat suppléant

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007.

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat.

Je vous précise qu'il n'existe de mon chef aucune incompatibilité pour accepter cette fonction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Marie VANDERGUCHT
Commissaire aux Comptes

J.M.

ATTESTATION

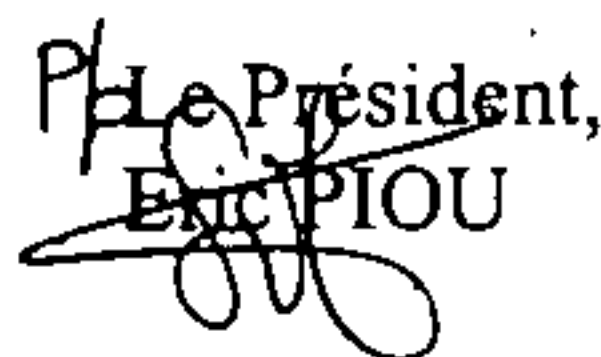
Je soussigné, Eric PIOU, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de CAEN, certifie que :

**Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT
FITECO
ZI rue des Peupliers
61600 LA FERTE MACE**

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis 1986.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CAEN, le 12 février 2007


P Le Président,
Eric PIOU

CARTE NATIONALE D'IDENTITE N° : 011061100430

Nationalité Française

VJ Nom : VANDERGUCHT

Prénom(s): JEAN-MARIE, ROGER, MAURICE

Sex: M

Né(e) le : 14.09.1956

1 : MORTAGNE-AB-PERCHE (61)

File : 204-

Signature

45-00000

IDFRAVANDERGUCHT<<<<<<<<<<<611123

0110611004307 JEAN<MARIE<<R05609143MS

Adresse : DARIVET
SAINT-PATRICE-DE-DÉSERT (61)

Carte valable jusqu'au : 22-10-2011

Délivrée le : 23-10-2001

par : PRÉFECTURE DE L'ORNE (61)

MAIRIE DE SAINT-PATRICE-DE-DÉSERT